

Département du Morbihan

MERLEVENEZ

Résidence de Kergornet

PA8.1 PROGRAMME DES TRAVAUX



Jean Marc HUIBAN – Jean Charles HINAULT
Géomètres experts associés
25, rue du Tour des Portes BP 656 56106 LORIENT
Tél. 02.97.21.01.03 Fax. 02.97.64.28.83 info@imhgeo.com
13, rue Nationale 56700 HENNEBONT Tél. 02.97.36.25.02
23, rue François Mauriac 56600 LANESTER Tél. 02.97.81.14.92

Dossier 13 800
08 novembre 2013
Modifié le 29/07/2015

23 NOV. 2015
PA05613013C0003 mod

PREAMBULE

Le lotisseur s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant aux plans annexés, pour assurer la viabilité du lotissement, à partir de la notification qui lui sera faite de l'autorisation de lotir.

Il se réserve la faculté d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques du projet, mais qui s'avèreraient plus commodes ou plus judicieuses, sans réduire la qualité des prestations définies dans ce programme des travaux, en accord avec la commune de MERLEVENEZ.

Tous les travaux de viabilisation seront réalisés par des entreprises qualifiées, chacune pour les travaux qui la concernent.

1 - VOIRIE

La voie longeant la limite Nord du terrain sera constituée d'une chaussée à simple dévers d'une largeur de 5m50, doublée de places de stationnement longitudinales en alternances avec des espaces plantés de 2m50 de largeur et longée par un cheminement piétonnier de 1m50 de large. La chaussée et les aires de stationnement seront revêtues d'un enrobé noir et le cheminement piétonnier d'un enrobé Goasq ou similaire.

La voie transversale Est-Ouest située au centre de l'opération sera constituée d'une chaussée à simple dévers de 5m40 de largeur et d'un trottoir de 1m60 de large assurant la liaison piétonne entre le chemin existant à l'Est du terrain et la rue de la Fontaine Maria.

La voie orientée Nord-Sud reliant les deux liaisons précédentes et la voie en impasse située au Sud-Est du terrain seront constituées d'une chaussée à double dévers (sans caniveau) dont l'écoulement se fera à une distance des limites de lots de 3m40 d'une part et 1m60 d'autre part.

Des bordures de type T2 hautes et abaissées avec 2cm de vue et des bordures de type P1 seront posées aux emplacements matérialisés sur le plan de voirie joint au dossier technique du lotissement.

Les voies desservant les lots et les espaces communs devront être bloquées par une fouille surmontée d'un rang de parpaings.

1-1 Constitution

Les travaux prévus à la charge et aux frais du lotisseur comprennent les terrassements nécessaires à l'établissement de la plate-forme.

Chaussées et aires de stationnement

La chaussée sera constituée :

- d'une couche de fondation en matériaux 0/80 sur 35 cm d'épaisseur
- d'une couche de base en matériaux GNT B0/20 sur 15 cm.
- d'un revêtement bi-couche
- d'un revêtement en enrobés BB0/10 à 120 Kg/m².

Trottoirs

Le trottoir longeant la voie transversale sera constitué :

- D'une couche de base en matériaux GNT B0/31.5 sur 15 cm.
- d'un revêtement en enrobés BB0/10 à 80 Kg/m².

23 NOV. 2015

PA05613013C0003MOA

Cheminement piétonnier

Le cheminement piétonnier sera constitué :

- d'une couche de base en matériaux GNT 0/31,5 sur 15 cm.
- d'un revêtement en enrobés Goasq

1.2 - Signalisation

Le lotisseur aura à sa charge la mise en place de la signalisation verticale et horizontale éventuelle.

2 - RESEAUX

La position des ouvrages techniques, coffrets et citerneaux est figurée à titre indicatif sur les plans joints au dossier de permis d'aménager. Elle pourra varier en fonction des contraintes techniques qui apparaîtront lors de la réalisation des travaux

2-1 - Assainissement

A - Eaux pluviales

Conformément au plan annexé, les eaux pluviales des voies seront dirigées par l'intermédiaire d'avaloirs et de canalisations mises en place par le lotisseur vers les noues paysagères qui seront aménagées dans l'espace vert commun situé dans la partie Sud de l'opération. Elles seront ensuite évacuées dans le ruisseau existant en limite Sud du lotissement.

Les noues paysagères seront agrémentées de plantes destinées à assurer la filtration des eaux pluviales par bio-rétention.

Les acquéreurs auront à leur charge les aménagements nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales issues de leurs lots et de leurs constructions vers une cuve de récupération et un puisard qui seront mis en place par eux et à leurs frais exclusifs dans leurs lots.

Le lotisseur s'engage à faire réaliser les travaux suivants :

- Fourniture et pose de buses en ciment armé série 135A ou équivalentes de diamètre suffisant.
- Pose d'avaloirs et regards de visite aux emplacements indiqués au plan des travaux, mise en place des ouvrages d'évacuation des noues et mise à niveau du tampon du regard existant à l'Est de l'opération.

B - Eaux usées

Les eaux usées seront évacuées vers le réseau existant traversant d'Est en Ouest le terrain et longent la rue de Fontaine Maria, par l'intermédiaire de canalisations et de regards posés par le lotisseur.

Le lotisseur aura en outre à sa charge :

- Fourniture et pose d'une canalisation en PVC diamètre 200, de regards de visite, conformément aux plans des travaux annexés au présent dossier et mise à niveau des tampons des regards du réseau existant.
- Fourniture et pose d'une canalisation en PVC diamètre 160 et d'un regard siphonide pour chacun des lots, sauf pour le lot 26 qui sera pourvu d'un branchement permettant le refoulement des eaux usées vers le réseau du lotissement, par l'intermédiaire d'une pompe individuelle mise en place par l'acquéreur du lot à ses frais exclusifs.

23 NOV 2015

PA05613013C0003 mo1

2-2 - Eau potable

Le lotissement sera raccordé au réseau public d'adduction d'eau existant dans la route de Fontaine Maria. Pour l'alimentation en eau potable des futures constructions, le lotisseur s'engage à faire réaliser à ses frais les travaux suivants :

- Fourniture et pose d'une conduite en PVC raccordée aux canalisations existantes.
- Fourniture et pose de dérivations individuelles amorcées de 1m dans chaque lot. Le citerneau, le robinet d'arrêt et le compteur seront à la charge de l'acquéreur.
- Fourniture et pose éventuelle de poteaux de défense contre l'incendie.

2-3 - Electricité et Eclairage public

Conformément au plan annexé et en accord avec les services techniques d'ERDF, l'alimentation en énergie électrique basse tension sera réalisée en souterrain.

Le réseau d'éclairage public sera réalisé en souterrain. Les candélabres seront disposés aux emplacements prévus sur le plan joint au présent dossier.

Le choix de hauteur des mâts, des caractéristiques techniques des luminaires et des lampes sera défini en fonction de l'éclairage souhaité et en accord avec les Services Techniques de la Mairie de la Commune de MERLEVENEZ.

Les travaux financés par le lotisseur, comprennent :

- Fourniture et pose de câbles en tranchées (sous fourreau pour l'éclairage et les traversées de chaussée), de coffrets et de RM BT en limite de lots.
- Fourniture et pose de candélabres aux emplacements indiqués au plan des travaux, avec massif d'ancrage, raccordement au réseau via un comptage privé avant raccordement au réseau public.

2-4 - Téléphone

En accord avec les services de l'ingénierie Télécom, un réseau souterrain sera réalisé.

Les travaux, à la charge du lotisseur, comprennent :

- Fourniture et pose de conduites en tranchées sous fourreaux, et dérivations individuelles en tuyaux PVC diamètre 42/45 suivant le nombre indiqué dans chaque section.
- Fourniture et pose des chambres de tirages de dimensions suffisantes à la bonne desserte des lots
- Les tuyaux PVC diamètre 42/45 aboutiront à l'intérieur de la propriété privée de chaque lot et demeureront en attente dans le citerneau posé à proximité du coffret électrique (le branchement depuis ce citerneau jusqu'au pavillon, restant à la charge du propriétaire de chaque lot).
- Les tuyaux PVC diamètre 42/45 devront être pré-aiguillés à l'aide d'un fil de nylon k=diamètre 180/100 ème.

2-5 - Plans de récolement

Les plans de récolement des différents réseaux devront être remis à la Mairie de MERLEVENEZ à la fin des travaux. Ils devront être fournis sur support informatique.

23 NOV 2015

PA 05 61 301 3000 03 / 102

3 - PLANTATIONS

Le lotisseur aura à sa charge l'aménagement des espaces verts qui seront engazonnés et plantés d'arbres de hautes tiges d'essence régionale (ou d'arbustes au pied des candélabres situés dans les espaces verts afin de préserver l'intensité de l'éclairage).

4 - COLLECTES DES DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets ménagers se fera de porte-à-porte, sauf pour les résidents des lots situés de part et d'autre des voies en impasse, qui devront placer leurs conteneurs à déchets ménagers sur les aires de présentation prévues sur le plan de composition du lotissement.

5 - REALISATION DES TRAVAUX EN DEUX PHASES

5-1 - Première phase

Réalisation de tous les réseaux et de la chaussée provisoire (terrassement, empierrement et bicouche).

5-2 - Deuxième phase

Travaux de finition de la chaussée, pose des bordures, réalisation des trottoirs, des accès aux lots et des places de stationnement public et pose des candélabres.

Engazonnement et plantations des espaces verts et des noues.

23 NOV. 2015

PA 05 61 301 300003 mal